



la coulée vive, chemin curieux des monts d'Ardèche

Jaujac, domaine de Rochemure, fin XIX^{ème}

Le jardinier du domaine a soudainement disparu.

Botaniste et agronome à ses heures, on le disait savant et aussi un peu original.

On l'a vu fort agité ces derniers temps, parcourant le domaine de jour comme de nuit,


observant la moindre plantule, écoutant la terre et l'eau comme animé
par quelque quête secrète.

Depuis le village, on l'a entendu crier «j'ai trouvé»...

Puis plus rien.

Que lui est-il arrivé ?

Pour percer le secret
du jardinier de Rochemure,
laissez-vous guider par son mystérieux
fil rouge et découvrez ses différents
postes d'observation.

 poste d'observation
du jardinier

vous êtes ici

Recommandations

Être bien chaussé.

Prévoir de l'eau et un chapeau en période de forte chaleur.

Veiller à la sécurité des enfants. Ils sont placés sous votre responsabilité.

Seuls les abords de la Maison du Parc sont accessibles aux PMR.

Pour vous guider, un fil rouge ponctue le parcours de 3 km.

La coulée vive permet de découvrir
les milieux, les activités et les
éléments remarquables.

C'est également une invitation
à un voyage dans le temps

au cœur des enjeux
actuels traités par le
parc naturel régional
des Monts d'Ardèche.

être respectueux de la nature et des habitants !

Le patrimoine des Monts d'Ardèche est riche mais fragile.

Merci de respecter quelques règles simples durant la pratique de vos activités.



Ne laissez pas de traces de votre passage
dans la nature.



Veillez à ne pas déranger les animaux
sauvages et contrôlez vos animaux
domestiques.



Empruntez les sentiers. Vous éviterez ainsi
de déranger les animaux et de dégrader
les milieux naturels.



Ne cueillez pas n'importe quoi.
Informez-vous sur les espèces
de fleurs protégées.



Adaptez votre comportement aux risques
d'incendie : pas de feu, ni de mégots
incandescents.



Respectez les équipements installés
pour le confort de votre découverte
et signalez les dégradations constatées.



Respectez les cultures et les propriétés
agricoles : refermez les barrières
après votre passage.



Respectez les milieux aquatiques.
L'eau est le bien commun de tous :
hommes, animaux et plantes.



Le camping sauvage n'est pas autorisé
sur le domaine.